

Compte rendu du conseil municipal du 20 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt avril, à vingt heures, sont réunis les membres du Conseil municipal, sur convocation du Maire de Saint-Joseph.

Présents : Fabrice DUCRET, Jean Louis CHOUVELLON, Marie-Josèphe BONNAND, Paméla BONNAND, Nicole MICHALET, Andrée GILLIER, Alain GONZALEZ, René NÉEL, Christelle LAMY-QUIQUE, Sandrine COMTET, Sandrine VASSEL, Maria LAZZARO

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 12 Votants : 12 + 1

Absents excusés : Julien FREYCON, Damien LEBRE, Jean-Marc FABRE, Baptiste FONTAINE, Mehdi GALLARDO, Morgane PORTE, Antoine CHOUVION

Absent non excusé : 0

Pouvoirs : Antoine CHOUVION à Fabrice DUCRET

Secrétaire de séance : René NEEL

Date de convocation : 17 avril 2023

Ordre du jour :

- **Renégociation de l'emprunt CELDA concernant l'extension de la mairie et les travaux d'investissements de 2008**
- **Souscription d'un emprunt in fine à la Banque Populaire pour financer les travaux de réhabilitation de la Faravelle**
- **Souscription d'un emprunt long terme à la Banque Populaire pour financer les travaux de réhabilitation de la Faravelle**
- **Décision budgétaire n°1**
- **Points divers**

Validation du compte-rendu du 30 mars 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des objections ou des remarques par rapport au dernier compte-rendu, envoyé préalablement par mail et demande sa validation à l'Assemblée.

Le Conseil municipal n'apporte aucune observation ou objection et valide le compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2023

DÉLIBÉRATION 31/2023

Renégociation emprunt CELDA extension mairie

Monsieur le Maire rappelle que pour financer l'extension de la mairie ainsi que les investissements de 2008, un emprunt de 848 800 € avait été souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, indexé sur le LIBOR USD 12 mois. Cet indice de référence s'arrêtant au 30/06/2023, il a été demandé par la Caisse d'Épargne la renégociation de cet emprunt pour un solde de capital de 339 520 €.

Après échange avec la Caisse d'Épargne et étude de différentes propositions, Monsieur le Maire propose d'opter pour un emprunt de 339 520 € à un taux fixe de 5,17 % sur 10 ans intégrant la soulte d'annulation de 29 876 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à passer les actes nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 32/2023

Souscription d'un emprunt in fine à la Banque Populaire pour la réhabilitation de la Faravelle

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de souscrire un emprunt in fine de 1 000 000 € sur une durée de 30 mois à un taux fixe TEG de 3,542 % afin de financer les travaux de réhabilitation de la Faravelle dans l'attente de l'encaissement effectif des subventions et du FCTVA.

Après présentation des offres de trois banques, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la Banque populaire :

Caractéristiques du prêt :

Montant : 1 000 000 € (un million d'euros)

Durée : 30 mois

Taux : 3.5 %

Prêt IN FINE à taux fixe

Base de calcul : 30/360

Échéance : mensuelle

Commission d'engagement : 1 000 €

Sans indemnité de remboursement anticipé

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à passer les actes nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 33/2023

Souscription d'un emprunt long terme à la Banque Populaire pour financer les travaux de réhabilitation de la Faravelle

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de souscrire un emprunt à long terme de 400 000 € afin de financer les travaux de réhabilitation de la salle de sport La Faravelle.

Après présentation des offres de trois banques, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la Banque Populaire.

Caractéristiques du prêt

Montant : 400 000 € (quatre cent mille euros)

Durée : 15 ans

Taux : 3.84 %

Taux fixe

Base de calcul : 30/360

Échéances : mensuelles

Amortissement constant

Commission d'engagement : 400 €

Indemnité de remboursement anticipé avec clause actuarielle

Après avoir délibéré, Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à passer les actes nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 34/2023

Décision budgétaire modificative n° 1

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les crédits budgétaires du budget principal doivent être réajustés en fonctionnement et en investissement en raison de la souscription des emprunts concernant les travaux de réhabilitation de la Faravelle et à l'encaissement effectif des acomptes des subventions obtenues pour cette opération.

Il convient donc de voter une décision budgétaire modificative comme ci-dessous :

Section de fonctionnement		
Article	Dépenses	Recettes
66 – 66111 Intérêts réglés à l'échéance	+ 30 000,00 €	
023 -Virement à la section d'investissement	- 30 000,00 €	
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Section d'investissement		
Article	Dépenses	Recettes
16 – 1641 Remboursement d'emprunts et dettes	+ 20 000,00 €	
020 – Dépenses imprévues	+ 155 000,00 €	
21 - 2188 Autres immobilisations corporelles	+ 300 000,00 €	
13 - 1322 Subvention d'investissement - Région		- 68 610,00 €
13 - 1321 État et établissements nationaux		- 120 000,00 €
13 - 1323 Subvention d'investissement - Département		- 287 000,00 €
13 - 13251 Subvention d'investissement - GFP de rattachement		+ 8 050,00 €
13 – 13258 Subvention d'investissement - Autres groupements		- 20 000,00 €
13 - 1328 Subvention d'investissement - Autres		- 66 990,00 €
13 - 1347 Dotation de soutien à l'investissement local DSIL		- 202 800,00 €
16 – 1641 Emprunts en euros		+ 1 262 350,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		- 30 000,00 €
TOTAL	475 000,00 €	475 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la décision budgétaire modificative du budget principal.

Adopté à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

La Secrétaire de séance :

Le Maire :

Les Conseillers municipaux :